

# MAIRIE DE MONPAZIER

## Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du Mercredi 26 septembre 2018 18H30 à la mairie

**Présents** : Mmes Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Fabrice Duppi, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse, Bernard Lafon.

**Absents excusés**: Mme Charlotte Sabrou (procuration à Edell Pereira), MM. Alain Berlioz (procuration à Fabrice Duppi), Christian Lejuez (procuration à Jeanine Duffa), Marc Rayssac (procuration à Maylis Moreaud).

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie Déjos.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 11 juillet 2018 et le soumet à approbation : 6 votes contre : (Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, Duffa, MM. Lafon, Lejuez) et 7 votes pour : (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz). 1 abstention (M Rayssac)

### DELIBERATIONS

#### 1) **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation avec 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Ganneray et M. Gipoulou)

#### 2) **CCBDP //Accord que les communes de Alles sur Dgne et St Avit Sénieur conservent la compétence eau potable jusqu'en 2026**

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération, sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La proposition de loi Ferrand-Fesneau relative au transfert des compétences eau et assainissement a été adoptée à l'Assemblée nationale. Le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ne sera pas totalement obligatoire le 1er janvier 2020. Si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) le demande, le transfert pourra être reporté au 1er janvier 2026 au plus tard.

Le Maire explique à son Conseil Municipal que les Communes de Alles sur Dordogne et Saint Avit Sénieur souhaitent conserver la compétence eau potable jusqu'en 2026.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### 3) **Don de 200€ pour mission de réception à Mme Delmon.**

Monsieur le Maire propose en accord avec Madame Delmon de poursuivre la préparation des pots à la mairie, lors de réceptions diverses qui sont organisées tout au long de l'année.

Aussi, Monsieur le Maire propose de lui verser une indemnité pour dédommagement du temps passé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une indemnité de 200€ à Mme Josette DELMON.

#### **4) Travaux de génie civil de télécommunications rue des Ecoles // demande de subvention contrats de territoires**

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux, le SDE24 a conclu une convention cadre avec l'opérateur « France Télécom » qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens.

Monsieur le Maire propose à son conseil de réaliser des travaux d'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, rue des écoles, qui contribueront à parachever l'action environnementale engagée, pour un montant de 5 953.54€ HT et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre de "Contrat d'objectifs Cantonal" soit 1 488.38€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **5) Opération d'investissement d'éclairage public rue des Ecoles // demande de subvention contrats de territoires**

La commune de Monpazier est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Monsieur le Maire propose à son conseil de réaliser des travaux d'éclairage public, rue des écoles pour un montant de 45 769.43€ HT, avec une participation du SDE 24 à hauteur de 55% soit 25 173.19€ et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre de "Contrat d'Objectifs Cantonal" soit 11 442.35€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **6) Bastideum // tarif spécial halloween**

Monsieur le maire informe qu'une animation spéciale halloween type "Escape Game" aura lieu en soirée au Bastideum les 30 et 31 octobre. Le tarif est proposé à 10€ / personne.

Accord du Conseil Municipal avec 9 voix pour et 5 abstentions (Mmes Moreaud, Duffa, Sabrou, Pereira, M. Lejuez)

M le Maire informe qu'il avait sollicité la Région Aquitaine afin d'obtenir une subvention pour un projet de soutien au programme de médiation du patrimoine au Bastideum. Celle-ci a été acceptée pour un montant de 9 756€.

#### **7) Achat d'un terrain sur la commune de Marsalès**

Monsieur le Maire propose à son conseil d'acquérir un terrain sur la commune de Marsalès jouxtant la commune au lieudit Douèle Nord, dans le cadre d'un projet de maison de santé.

Ce terrain qui est actuellement en vente a fait l'objet d'une pré-étude de faisabilité de l'ATD à cet effet.

Le prix du terrain est estimé à 48 000€

Des élus de l'opposition contre cette acquisition demandent le vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Exprimés : 14

Pour : 7 Voix

Contre : 7 voix

La délibération est par conséquent caduque

#### **Pour information**

Monsieur le Maire rappelle les risques de la baisse de population sur la commune en passant en dessous des 500 habitants (509 au dernier recensement) avec la perte importante de dotations de l'Etat.

Fort de ce constat et suite à la rencontre avec d'autres collectivités (en Gironde et dans le Bergeracois) qui ont porté divers projets avec l'EPF (Etablissement Public Foncier), puis avec sa rencontre avec l'EPF qui est un organisme national avec des antennes régionales, celui-ci est disposé à nous aider pour mener diverses actions sur la commune et à trouver des opérateurs privés, notamment pour mettre en place du résidentiel locatif (type RPA ou logements intergénérationnels)

### **Traitement des déchets (SYGED)**

Le syndicat de traitement des ordures ménagères SMD3 avec le SYGED a transmis une plaquette d'informations rappelant les enjeux et évolutions futurs.

La loi de Transition Energétique prévoit une division par deux des tonnages de déchets enfouis d'ici 2025. Cet objectif, très ambitieux, est assorti d'une pénalité financière très conséquente à travers une augmentation sans précédent de la taxe générale des activités polluantes, dont le taux sera multiplié par 5 d'ici 2025.

Le comité syndical du SMD3 envisage la mise en œuvre d'une tarification incitative qui est le seul moyen de répondre aux attentes règlementaires et de limiter l'impact de l'augmentation de la fiscalité.

\*\*\*\*\*

« **Les Boutarels** » ont sollicité la mairie pour demander une participation pour financer l'apéritif en l'honneur de leurs 40 ans d'existence. Un défilé avec la présence de plusieurs groupes folkloriques aura lieu dans Monpazier le 21 octobre 2018 au matin et un pot sera servi sous la halle à l'issue de la manifestation.

Accord du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

La remise de prix pour le concours des **maisons fleuries** se déroulera le 6 octobre à 18h 30 à la salle des fêtes de Monpazier où un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie.

\*\*\*\*\*

**La journée écocitoyenne** aura lieu le 12 octobre à partir de 8h30 à la mairie, où les équipes seront accueillies et dirigées vers les différents postes. Un apéritif et un repas froid seront offerts et clôtureront la matinée. En cas de pluie, l'opération sera reportée.

\*\*\*\*\*

**La SOGEDO** a informé la mairie de la fin du bail au 31 décembre 2018, pour le bureau dans la cour des Récollets où des permanences se tenaient tous les jeudis matins.

\*\*\*\*\*

### **Cèpes du Périgord**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur sa rencontre avec la chambre d'agriculture et l'association « Cèpe du Périgord » qui lui ont présenté l'appel à projets qu'ils ont déposé pour valoriser la filière « Cèpe et Champignon » dans le Grand Bergeracois et leur souhait que Monpazier puisse y participer.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'intérêt d'y être associé, au vu du marché aux cèpes de Monpazier.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe que le pin situé sur le parking de la salle des fêtes doit être coupé en raison des dégâts occasionnés par les racines sur le revêtement de la chaussée et les risques vers le sol à l'intérieur de la salle des fêtes.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance : 20h.